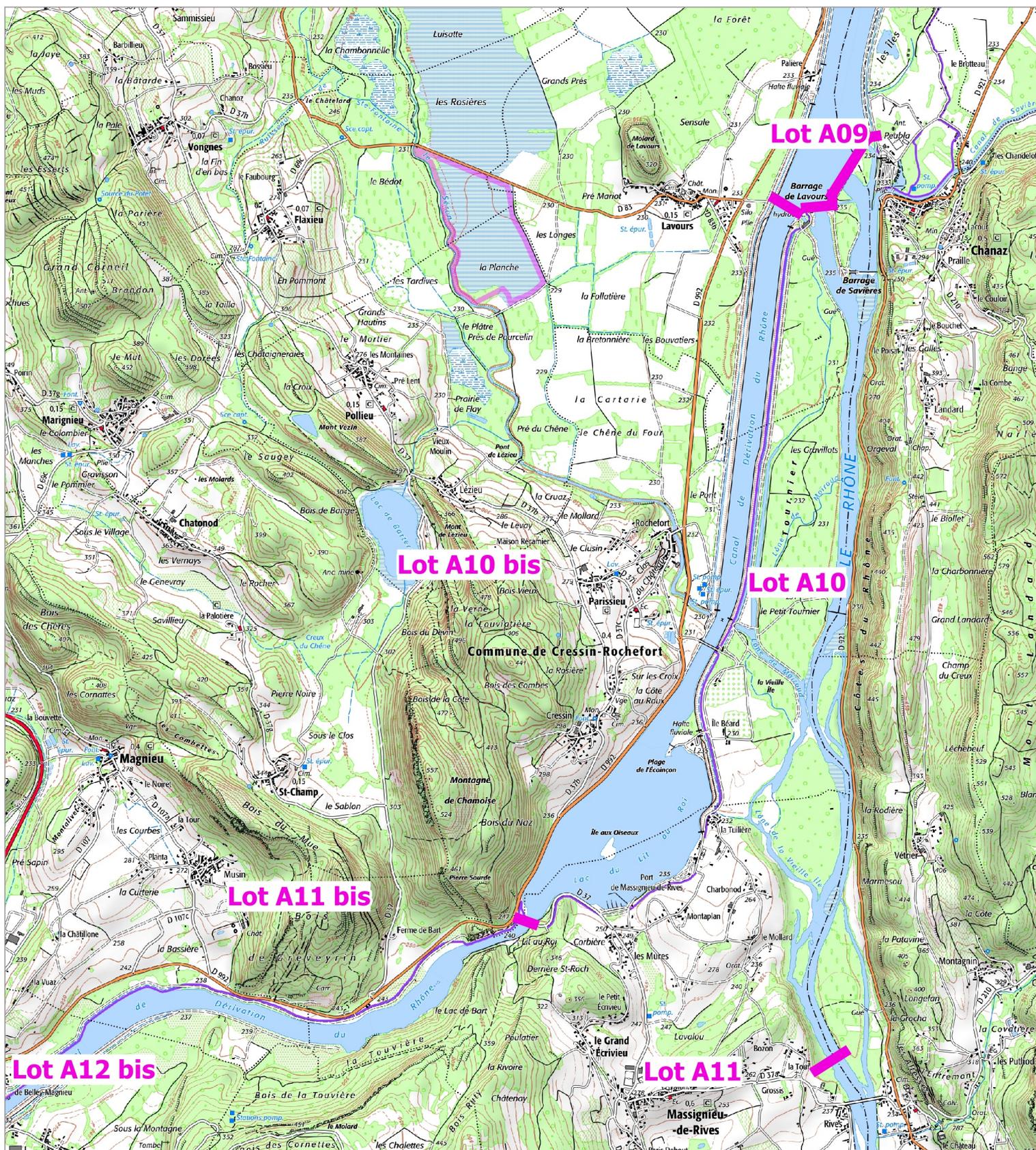


# Exploitation du droit de pêche de l'Etat

Rhône - Lot A10 bis

Amont : Normale à l'axe du canal d'aménée passant par l'extrémité de la digue (barrage de Lavours) rive gauche

Aval : Pont de la RD n°37 (Lit au Roi)



0 250 500 m

Limites des lotissements de pêche

Direction Départementale des Territoires de l'Ain

Réalisation : DDT01 - SCEP - SIG - 23/03/2022 - Sources : DDT de l'Ain - SPGE  
Fond cartographique : © IGN - GéoFLA